Objectif 1 : Éradication de la pauvreté

Cible de l'ONU : 1.4 - D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance.

Indicateur 1.i4 : Taux d'effort net en logement

Concepts et définitions

Définition

Le **taux d'effort en logement** est le rapport entre la somme des dépenses liées à l'habitation principale et les revenus des ménages.

Concepts

Les **dépenses liées à l'habitation principale** comprennent ici :

• pour les propriétaires, les remboursements d'emprunt pour l'achat du logement, la taxe foncière et lescharges de copropriété. Elles excluent le coût du capital immobilisé et diffèrent donc du coût d'usage du logement ;

• pour les locataires, les loyers et les charges locatives ;

• pour tous les ménages, elles incluent la taxe d'habitation, les dépenses en eau et en énergie associées aulogement.

Les **revenus des ménages** incluent les revenus d'activité professionnelle salariée ou non-salariée, les revenus de remplacement (indemnités maladie et chômage), les retraites et pré-retraites, les prestations sociales et familiales, et les revenus du patrimoine. Il est mesuré avant le paiement des impôts, avant le prélèvement des cotisations sociales (sauf la CSG déductible) et n'inclut pas les aides au logement.

Le **taux d'effort est dit « net »** si l'aide au logement perçue par le ménage est défalquée de la dépense de logement et « brut » dans le cas contraire.

Champ

France métropolitaine, hors ménages dont la personne de référence est étudiante, hors ménages déclarant des revenus négatifs.

Commentaires

Cet indicateur est un indicateur complémentaire (indicateur ne pouvant pas être rattaché à un indicateur onusien car trop dissimilaire ; mais pouvant être rattaché à une cible ONU la plupart du temps) aux indicateurs Onusiens et peut être rattaché à la cible ONU 1.4.

C'est également un indicateur européen.

Méthodologie

Méthode de calcul

L'indicateur est calculé par le ratio entre la somme des dépenses liées à l'habitation principale et les revenus des ménages. Les dépenses sont collectées via des enquêtes spécifiques, les revenus sont obtenus par appariement des données d'enquêtes avec les données de l'administration fiscale.

Désagrégations retenues

Selon le quartile de revenu par unité de consommation.

Agrégats régionaux

L'indicateur est national. Des déclinaisons régionales ou par zones d'aires urbaines peuvent être calculées, sans croisement avec d'autres variables.

Source des données

Description

L'indicateur est calculé à partir de l'**enquête Logement** : Enquête Logement.

Champ de l'opération

Présentation Enquête Logement.

Périodicité

Apériodique ou ponctuelle.

Commentaires (ex. comparabilité dans le temps et dans l'espace)

Documentation méthodologique Enquête Logement en 2013.

Références / Publications

- Les conditions de logement en France, Insee Références, édition 2017